

c'est de réutiliser!

naires locaux, notamment les collectivités territoriales. C'est le cas par exemple de l'association de la Recyclerie sportive dont le modèle économique s'appuie pour un tiers sur des animations pour les collectivités territoriales ou des bailleurs sociaux, en particulier dans des quartiers « politique de la ville ». Un autre tiers repose sur des subventions d'aide au démarrage ou de création de poste en insertion, tandis que le dernier tiers se base sur la revente de matériels. D'autre part, depuis 2022, le matériel de sport, en bon état ou usagé, peut être collecté par un éco-organisme, Ecologic. Agréé par le ministère en charge de la Transition écologique, il s'occupe de collecter le matériel, lui-même regroupé sur des points de collecte hébergés chez des distributeurs, des déchèteries, des infrastructures sportives. L'objectif est de le remettre à des associations ou des recycleries, ou de l'envoyer en centres de traitement afin de le recycler ou le valoriser pour produire de l'énergie s'il est trop usé ou hors d'usage.

Pratiques innovantes

Promouvoir un sport plus accessible et plus respectueux de l'environnement est une vision qui se retrouve dans de nouvelles activités au sein des recycleries telles que villages du réemploi, vélos-écoles, formation à l'économie circulaire dans le sport, outils de sensibilisation... C'est le cas notamment sur le site de la recyclerie sportive de Massy Palaiseau, écolieu considéré comme espace de test et de laboratoire de l'association. D'abord boutique solidaire de matériels sportifs de réemploi, s'est ajouté le développement de pratiques de « slow-sport » en



mettant à disposition de coaches une salle pour proposer de multiples activités : sportives, de relaxation et de massages. D'autres associations animent des ateliers de corréparation, de mobilité active ou d'accompagnement et de sensibilisation. À l'image de l'association Supportterre à Nantes qui propose aux clubs et organisateurs d'événements sportifs du territoire une offre d'accompagnement pour les former sur les enjeux du développement durable appliqués à leur activité, tels que la réduction et la gestion du tri des déchets, les transports ou encore l'alimentation. Elle propose également des

modules de formation « Sport et développement durable » dispensés par exemple dans les établissements d'enseignement supérieur, auprès des étudiants ou auprès de collectivités et de comités sportifs.

Mathilde Thénoz

En savoir plus

- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 : [s.42l.fr/loi2020-105](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/2/10/2020-105)
- www.recyclerie-sportive.org
- www.recycleriesport.org
- www.supportterre.fr
- www.ecologic-france.com
- www.notre-environnement.gouv.fr
- www.slow-sport.org